COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Information réglementée
Whitestone Group SA
(ISIN : BE0974401334 – Code mnémonique « ROCK »)

GROUP Whitestone

PUBLICATION D'UN NOUVEAU DÉNOMINATEUR CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 15 DE LA LOI DU 2 MAI 2007

Lasne, le 1 mars 2024 – 18h00.

Le 28 février 2024, Whitestone Group SA (la « **Société** ») a tenu une assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle les actionnaires ont approuvé l'augmentation de capital par apport en nature de participations dans plusieurs sociétés (les « **Participations Apportées** ») par Multifin SA. Ces Participations ont été apportées par Multifin SA en contrepartie de l'émission de 1.369.680 nouvelles actions à un prix d'émission de 13,00 € par action (les « **Nouvelles Actions** »). En conséquence, Multifin SA a acquis une participation de 37,55% du capital et devient le premier actionnaire de la Société (l'« **Opération** »).

Changement de dénominateur

En application de l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé, Whitestone Group publie, à la suite de l'Opération, le total du capital, le nombre total de titres conférant le droit de vote et le nombre total de droits de vote.

Situation au 29 février 2024 :

Total du capital	EUR 12.655.409,13
Nombre total de titres conférant le droit de vote*	3.648.055
Nombre total de droits de vote (= dénominateur)*	3.648.055

** Whitestone Group détient 47.690 actions propres. Conformément à l'article 7:217 du Code des sociétés et des associations, les droits de vote attachés à ces actions sont suspendus aussi longtemps que Whitestone Group les détiendra en portefeuille.*

Cette situation (le dénominateur) sert de base pour la déclaration des franchissements de seuils par les actionnaires (25%, 30%, 50%, 75% et 95% pour les sociétés cotées sur Euronext Growth).

A propos de Whitestone Group

Après avoir passé une dizaine d'années dans la holding de la Compagnie Nationale à Portefeuille contrôlée par la Famille Frère, Frédéric Pouchain et Sandro Ardizzone ont créé Whitestone en 2012 pour gérer des actifs cotés au travers d'une SICAV. Au fil des opportunités et des rencontres, le groupe a étendu ses activités dans la gestion d'actifs privés (private equity) en prenant des participations dans des PMEs. Son objectif est de créer de la valeur sur le long terme pour ses actionnaires en les développant de manière profitable mais aussi durable. Elle y joue le rôle d'actionnaire professionnel avec une implication au niveau de la gouvernance, de la stratégie, du financement et du développement. Whitestone Group est coté sur Euronext Growth Brussels sous le ticker ROCK. Au 31 décembre 2023, son Actif Net Réévalué (ANR) s'élève à 34,3 M€, soit 15 € par action.

Pour plus d'informations, voir aussi www.whitestone.eu.

Contacts presse/investisseurs

Frédéric Pouchain, CEO
f.pouchain@whitestone.eu

Whitestone Group SA
Route de Genval 32, 1380 Lasne
www.whitestone.eu

Disclaimer

Ce communiqué n'est pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus. Ce communiqué ne peut être utilisé comme fondement à un quelconque contrat ou à une quelconque décision d'investissement. Acquérir des investissements qui se rapportent à ce communiqué peut exposer un investisseur à un risque important de perdre la totalité du montant investi. Les personnes qui considèrent faire de tels investissements devraient consulter une personne autorisée spécialisée dans le conseil de tels investissements. Ce communiqué ne constitue pas une recommandation à propos des titres auxquels il est ici fait référence.

Ce communiqué est uniquement destiné à des fins d'information générale et ne prétend pas être complet ou entier. Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. Ce communiqué ne constitue pas, ou ne fait pas partie, d'une offre de vente, d'émission, d'acquisition ou de souscription d'actions, ni d'un achat, d'une souscription ou d'une demande de souscription d'actions. Ce communiqué et les informations contenues dans celui-ci ne sont pas destinés à être distribué ou publiés, de manière directe ou indirecte, aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, ni dans aucune autre juridiction dans laquelle une telle distribution serait interdite en vertu de la loi applicable ou qui exige l'enregistrement de ceci dans cette juridiction. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Nouvelles Actions peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou règlementaires spécifiques. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. Toute personne en possession de ce communiqué devrait s'informer et respecter de telles restrictions.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis.

L'émission des Nouvelles Actions n'est pas soumise à l'obligation de publier un prospectus préalablement approuvé par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (la « FSMA ») en sa qualité d'autorité compétente EUI-1217589486v3 3 au sens de l'article 2(o) du Règlement Prospectus, telle que désignée conformément à l'article 31 de ce règlement, étant donné qu'en cas de réalisation de l'Opération, les Nouvelles Actions seront exclusivement attribuées à Multifin SA, en rémunération de son apport en nature et que l'Opération ne constitue dès lors pas une offre au public. Cependant, conformément à l'article 10, §1er, 3° de la Loi Prospectus, l'Opération impliquera (postérieurement à la réalisation de l'Opération) la publication d'une note d'information répondant au prescrit de l'arrêté royal du 23 septembre 2018 en vue de permettre l'admission à la négociation des Nouvelles Actions sur Euronext Growth Brussels. Cette note d'information sera publiée sur le site de la Société et sur le site de la FSMA. La note d'information n'est pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus et ne fait pas l'objet d'une approbation préalable par la FSMA.

Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des "déclarations prospectives". Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que "croit", "estime", "prévoit", "s'attend à", "a l'intention de", "pourrait", "peut", "projette", "poursuit", "en cours", "potentiel", "vise", "cherche à" ou "devrait" et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.